



Congé paternité et décalage préavis démission

Par **mr_screeny**, le **31/08/2022** à **10:32**

Bonjour à tous,

Je suis dans un cas particulier et je souhaiterais avoir vos lumières sur ce que dit la législation.

Je suis démissionnaire dans le privé (depuis 1 mois) et j'ai un préavis de 3 mois (il me reste donc 2 mois à effectuer).

Ma femme vient d'accoucher et l'enfant est hospitalisé (mais nous sommes confiants).

Je souhaiterais prendre les congés "Congé hospitalisation du nouveau-né" (cf: <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/conge-paternite-accueil-si-enfant-hospitalise-naissance>), ainsi que le congés classique "Congé de paternité et d'accueil"

Ma question est la suivante : Est ce que ces congés (l'un ou l'autre?) décale d'autant la fin de préavis ?

Mon entreprise me dit que le congé paternité classique & hospitalisation-naissance décale le préavis, et j'ai lu des avis divergeants sur différents forums.

Par **P.M.**, le **31/08/2022** à **11:24**

Bonjour,

Ce sont les congés payés prévus avant le début du préavis et qui tombent pendant cette période en repoussent le terme, de la même manière que le congé maternité ne le repousse pas le congé paternité ainsi que le congé hospitalisation du nouveau né non plus...

Par **mr_screeny**, le **31/08/2022** à **12:38**

Merci PM pour votre réponse rapide !

Auriez vous un texte en tete pour appuyer cet argument (que je vais devoir relayer à mon

service RH) ?

Par **P.M.**, le **31/08/2022** à **13:24**

Votre service RH n'a pas plus de texte ou de Jurisprudence pour appuyer ses dires...

Pour votre part, vous pourriez vous référer à la [Cour de Cassation, Chambre sociale, du 16 juin 2004, 02-40.620, Inédit](#) :

[quote]

le délai de préavis est un délai préfix qui ne peut être, en l'absence de convention contraire, qui n'était pas alléguée en l'espèce, ni interrompu, ni suspendu

[/quote]

Par **mr_screeny**, le **31/08/2022** à **22:28**

Merci, très clair. Bonne journée !

Par **mr_screeny**, le **03/09/2022** à **07:39**

A tout hasard, et pour ceux qui cela intéresse et qui tomberaient sur ce message, voici un texte intéressant (bien qu'il ne colle pas exactement à mon cas - en l'occurrence il s'agit d'une naissance *puis* d'une démission, et pas l'inverse. A voir si la logique reste similaire):
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F540>

Par **P.M.**, le **03/09/2022** à **08:54**

Bonjour,

Ce dossier ne parle pas de la même chose puisqu'il est question d'un congé parental alors que votre sujet porte sur un congé de paternité et celui pour hospitalisation du nouveau né...

Par **mr_screeny**, le **03/09/2022** à **09:29**

Autant pour moi ! je pensais que le congé parental était équivalent au congé paternité (mais différent du congé hospitalisation bien sur)